LAMaL: un diagnostic incomplet

OMBREUX SONT LES assurés-citoyens qui regrettent amèrement d'avoir glissé un oui dans l'urne le 4 décembre 1994. La nouvelle et forte augmentation des primes d'assurance-maladie, annoncée pour l'an prochain, semble leur donner raison: la révision de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMaL) n'a pas tenu l'une de ses promesses, à savoir modérer la progression des coûts de la santé. Ils ont pourtant tort.

Quelles autres solutions s'offraient alors à eux? Le rejet de la LAMaL au profit de l'ancienne loi? Il n'aurait pas empêché une augmentation substantielle des primes tout en maintenant des inégalités criantes entre les sexes et les classes d'âge. L'acceptation de l'initiative socialo-syndicale? En proposant des primes proportionnelles au revenu, elle visait certes une répartition plus équitable des charges. Mais le prélèvement sur les salaires, supporté à parts égales par les employeurs et les employés, aurait dangereusement

alourdi le coût du travail, d'autant plus que l'initiative ne prévoyait pas de mécanisme efficace pour juguler l'explosion des prix de la santé.

L'augmentation vertigineuse des primes, qui place de nombreuses familles dans une situation financière difficile. ne doit pas faire ou-

blier les avantages de la LAMaL. Une assurance de base élargie qui couvre notamment les frais hospitaliers sans limite de durée et les soins à domicile; une meilleure solidarité, même si elle n'est de loin pas idéale, grâce à la prime unique au sein de chaque caisse et de chaque région et à l'affectation ciblée des subventions. Enfin l'ambition de maîtriser les coûts de la santé par le biais d'une véritable concurrence entre les prestataires de soins et entre les assurances, dans un cadre défini par l'Etat. Cet effet modérateur se fera sentir à terme, quand tous les acteurs - assurés, médecins, hôpitaux, assurances et cantons - auront assimilé les nouvelles règles du jeu établies par la LAMaL.

Aujourd'hui, c'est vrai, la situation apparaît plutôt chaotique. La mise en vigueur précipitée de la nouvelle loi, la gestion déficiente d'un Office fédéral des assurances sociales pas à la hauteur de sa tâche, les conflits entre acteurs de la santé qui cherchent à tirer profit du flou initial pour préserver leurs avantages ne favorisent pas l'application sereine des mécanismes de la LAMaL. Les assurés-citoyens euxmêmes ne sont pas innocents: chaque projet de fermeture d'un établissement hospitalier se heurte au veto référendaire; toute tentative de limiter le remboursement d'examens épidémiologiquement injustifiés soulève une tempête de protestations.

L'optimisme reste pourtant justifié. Une meilleure gestion des caisses, la planification hospitalière et la réduction du nombre de traitements inutiles, voire contre-productifs, représentent un potentiel d'économies estimé à 5 milliards de francs par an au minimum. Et à quelque chose mal-

> heur est bon: l'explosion des primes devrait nous conduire à mettre en doute l'efficience d'un système de santé voué essentiellement à la réparation et à valoriser plus la prévention. A court terme, ces considérations sont peu utiles aux assurés qui peinent à boucler leur budget.

Aussi le Conseil fédéral a fait le bon choix en décidant, pour une période de trois ans, de privilégier les cantons où les primes sont élevées dans la distribution de ses subventions. Reste encore une possibilité d'alléger la charge financière des familles à revenu modeste: puisque tous les cantons n'utilisent pas la totalité des subventions fédérales disponibles, le solde devrait être affecté en priorité en faveur des familles avec enfants, comme l'a proposé Christiane Brunner. Enfin les assurés ne doivent pas hésiter à adhérer aux caisses ou aux réseaux de santé qui, à conditions égales, offrent des primes plus avantageuses que les assurances traditionnelles.

(Voir le dossier de l'édito en page 2)

L'explosion des primes devrait nous conduire à mettre en doute l'efficience d'un système de santé voué essentiellement à la réparation

rente-troisième année

Et si on branchait la santé sur le réseau!

L'augmentation des primes d'assurance-maladie a soulevé une tempête de protestations. Il faut souhaiter qu'elle incite également de plus nombreux assurés à comparer les tarifs et à quitter les caisses pratiquant des prix trop élevés.

ES MODÈLES ALTERNATIFS d'assurance existent qui permettent de substantielles économies, tels les caisses de santé (HMO) et les réseaux de soins. Or le système HMO - réduction de primes de 10 à 20% ne regroupe actuellement que 60000 assurés dans tout le pays. A lire la publicité des sociétés d'assurance et le peu d'empressement qu'elles manifestent à valoriser les projets alternatifs plus économiques, on ne peut s'empêcher de penser que les caisses sont plus intéressées à développer le volume de leurs primes qu'à propager des solutions financièrement plus légères pour leurs assurés.

Mais il y a plus grave. Face à l'augmentation des primes, les caisses-maladie pourraient être tentées d'atténuer les avantages des modèles alternatifs qui risqueraient de concurrencer par trop l'assurance classique. Hypothèse que ne démentent pas les déboires actuels du Réseau de soins genevois.

Tentative étranglée

Le Réseau genevois fonctionne depuis quatre ans. Il regroupe environ 11000 assurés qui acceptent de consulter un médecin de premier recours une vingtaine d'indépendants sont actuellement associés à ce réseau - avant d'accéder au système de santé (consultation d'un spécialiste, hospitalisation, analyses...). A conditions égales de sexe et d'âge, le réseau permet de réaliser des économies de 20 à 30% par rapport à une assurance classique. Des résultats encourageants au moment où l'on ne parle que d'explosion des coûts de la santé. Trop encourageants peutêtre puisque les deux assurances impliquées dans le réseau - Avenir et Arcovita - annoncent pour 1997 des primes plus cher de 20 à 30%. Alors même que les coûts du réseau restent stables.

Les assureurs invoquent l'ordonnance fédérale qui autorise un écart de 20% seulement entre la prime de l'assurance de base classique et celle des modèles expérimentaux. Comme la prime de base augmente, la prime du réseau doit suivre, quand bien même les comptes de ce dernier sont équilibrés. Dans la foulée et sans explication, Avenir et Arcovita veulent introduire une franchise obligatoire de 150 francs

et une participation aux frais de 10% pour les assurés du réseau.

Ces deux mesures cumulées rendent beaucoup moins attractif le modèle du réseau. On voudrait étrangler cette tentative intéressante de responsabiliser soignants et soignés et par là même de maîtriser les coûts de la santé qu'on ne s'y prendrait pas autrement. jd

En coulisses

On LE SAVAIT virtuose de la haute finance et de la mise en scène de coups bancaires et médiatiques. Le voilà qui jouerait le sosie d'un grand musicien: Rainer Gut, patron du Crédit Suisse, prête les traits de son visage à la belle chevelure de Ludwig van Beethoven. A voir sur les millions de cartes EC à l'effigie en hologramme du compositeur de l'Hymne à la Joie (ou à l'Europe).

Pauvre Alexandre Vinet. A quelques semaines de «son» année, celle du bicentenaire de sa naissance, l'Ecole privée lausannoise qui porte encore son nom et qui a longtemps éduqué les jeunes filles selon ses sains principes a brusquement fermé ses portes le 31 octobre. Alors que l'Association de l'Ecole Vinet invitait pour le soir à une conférence sur «Piaget et la pédagogie», les 25 élèves se voyaient, le matin même, «remis» à Lémania, avec livres et directeur, mais sans leurs sept enseignants.

D'AME CARLA DEL PONTE, procureur de la Confédération de son état, a de plus en plus de peine à maîtriser tant ses nombreuses apparitions en public que ses propres propos. Sa crédibilité s'en ressent dangereusement. Mme l'accusateur fédéral ne devrait pas citer publiquement des chiffres dont l'invraisemblance se laisse aisément établir, par exemple en affirmant le mois dernier à Milan que la Suisse recevait 5000 demandes d'entraide judiciaire internationale par an, alors que l'Office fédéral de la Police en a enregistré 1200 en 1995.

Une occasion manquée de désenchevêtrer les fils

Qui fait quoi? Qui paie quoi? Où s'arrêtent les compétences de l'Etat, où commencent celles des communes? Le Conseil d'Etat vaudois veut procéder à un inventaire méthodique et se donne quatre ans pour aboutir à une clarification.

SIL'ON SAIT qu'il est doté d'un Département de l'intérieur (et de la santé publique) chargé spécifiquement des relations avec les communes et de leur contrôle, le constat que dresse le Conseil d'Etat vaudois lui-même est d'une étonnante autocritique.

Nous citons:

- «Absence d'inventaire des tâches Etat-communes à jour.
- Absence de vue d'ensemble des flux financiers Etat-communes et communes-Etat.
- Chaque département travaille pour et avec les communes, sans coordination.
- Concertation insuffisante avec les communes, en tant que partenaires de l'Etat.
- Existence d'importantes disparités entre les communes en matière de capacité contributive».

Contribution de 50 millions

Absence + absence. Mais qui donc était responsable jusqu'ici? Si l'on ajoute que les préfets sont chargés dans chaque district d'exercer un contrôle centralisé, que l'Etat dispose d'un service statistique performant, que certains projets ont été poussés très avant, comme Police 2000, ces absences étonnent plus encore.

On va donc se remettre systématiquement à l'ouvrage, mais on relèvera deux choses. Le travail se fera en partenariat avec l'Union des communes vaudoises, normal. Elle a choisi pour la représenter des délégués quasi monocolores, de centre droit. On répondra que la représentativité géographique l'a voulu. Mais précisément une des caractéristiques de l'évolution urbaine vaudoise est l'apparition de nouvelles sensibilités au niveau communal, Montreux en étant le dernier exemple. Regrettable que l'Union des communes ne l'ait pas enregistré. Les risques de verrouillage en sont accrus d'autant.

Cette étude que l'on pourrait appeler paisible interfère avec le régime transitoire qui va exiger des communes pour 1997 une contribution, éventuellement renouvelable, de 50 millions. Or cette contribution n'est pas uniforme, selon le nombre d'habitants, mais elle tient compte de la classification des communes et applique en conséquence un barême qui frappe beaucoup plus lourdement les communes riches dont le taux d'imposition se situe entre 40 et 80.

Il est évident que l'opération devra être reconduite tant l'Etat est loin du rétablissement des comptes. Elle pourrait même être amplifiée à l'occasion de la deuxième révision de la loi d'impôt qui procurera, comme la première, des recettes supplémentaires aux communes. L'analyse de la situation est en conséquence bousculée par une situation de nécessité. Cela n'invalide pas l'analyse des flux financiers, mais cela l'inscrit dans une tout autre perspective. Pas question de promettre une opération blanche.

Une situation choquante et unique en Suisse

D'autre part la nouvelle majorité du Conseil d'Etat a souvent affirmé l'importance première qu'elle attribuait à l'inégalité entre les contribuables vaudois selon le lieu de domicile. Certes, cet objet sera étudié par le groupe de travail mis en place. Mais le Conseil d'Etat ne se prononce pas au-delà de l'étude et l'évaluation d'un système de péréquation directe, en quatre ans et sous haute surveillance. Aucune affirmation d'une volonté politique claire de mettre fin à cette situation choquante et unique en Suisse dans son ampleur. Sur un sujet aussi aigu, c'est pour la nouvelle majorité du Conseil d'Etat une occasion manquée.

BULLES FRIBOURGEOISES

Les dernières séquelles du cartel de la bière

N NE PEUT que comprendre la tristesse et l'indignation des travailleurs de Cardinal à Fribourg apprenant à l'aube d'un jour ordinaire qu'ils ne comptaient plus, que leur savoir-faire était devenu stérile. Mais la brutalité méprisante des patrons de Feldsschlössen ne peut faire oublier les erreurs des responsables de la branche, du temps où, par accord cartellaire, ils se partageaient le marché.

On a encore en mémoire les combats spectaculaires des grandes surfaces (Coop, Denner) pour briser ces barrages. Et on sait le refus, qui a laissé des traces durables, des consommateurs de se voir imposer un produit qui n'était pas nécessairement à leur goût. Quand le cartel a été ébranlé, la réponse fut la fusion et la répartition du marché sous l'autorité de l'entreprise

dominant; mais la fusion ne pouvait masquer la surcapacité. Et le coût des transports, donnée importante de la branche, ne parvenait plus à justifier des monopoles territoriaux. La recherche indispensable des responsabilités, en amont, hélas, ne rendra pas leur poste de travail à ceux de Cardinal.

Refrain oublié

L es soldats, pendant la mob, chantaient sur l'air de l'Internationale: «C'est la cuite finale Soûlons-nous et demain La bière Cardinal remplacera le vin.»

Des interrogations à la mesur

Le revenu minimum contractualisé ne veut pas seulement assurer un minimum vital: il cherche surtout à éviter l'exclusion de la vie active, ou à favoriser un retour en son sein lorsque cette exclusion est déjà intervenue. Un projet ambitieux dont il faut analyser avec lucidité les succès et les échecs et examiner plus largement l'impact socio-économique: où va l'emploi, où va la politique sociale?

E PRINCIPAL SUCCÈS du revenu minimum contractualisé, c'est de maintenir, ou de restituer, une di-Ignité sociale à ses titulaires. Non seulement ceux-ci ont droit à un revenu, mais ils l'acquièrent dans une activité qui les met en relation avec autrui: il peut s'agir de relations situées entre celles qu'ils connaissaient dans leur vie professionnelle et le bénévolat pour ceux qui exercent une activité dans un organisme d'utilité publique; mais il s'agit aussi, souvent, de relations différentes et à créer lorsque le contrat passé avec le service social porte sur un projet de vie, et non pas sur une prestation devant forcément être utile à la société.

Quelques interrogations

Le revenu minimum contractualisé se heurte aux difficultés traditionnelles des mesures sociales et financières qu'il faut tenter de surmonter. Les problèmes à résoudre sont nombreux et peuvent chacun être sujets à de longs débats. Pour se limiter à quelques exemples, citons:

• l'exonération fiscale des prestations sociales (voir ci-dessous), qui fait qu'à revenu égal deux personnes paieront des impôts différents;

• les effets de seuil: si l'on sort du barème qui donne droit à la prestation, on perd également des prestations annexes, assurance-maladie gratuite ou parfois abonnement de transports publics, qui ne sont pas négligeables financièrement;

- la disparité des seuils d'aide, ceux-ci variant en fonction des régimes (le revenu à partir duquel une aide financière de l'Etat est possible n'est pas le même pour l'aide sociale classique, les subsides d'assurance-maladie, les prestations complémentaires AVS/AI, les avances sur pensions alimentaires, etc.);
- le cercle vicieux du risque de fraude (bien réel) et de la chasse aux fraudeurs (qui finit par prendre le pas sur l'objectif principal);
- et surtout, une question récurrente: par rapport au revenu ainsi garanti, quelle peut être l'incitation au travail de ménages salariés situés au bas de l'échelle? C'est le lieu de rappeler qu'un revenu à plein temps est parfois inférieur au minimum vital reconnu pour un ménage donné, et peut en conséquence donner lieu à des prestations d'assistance parfaitement légitimes... (voir ci-contre).

Le paternalisme et le bonheur

Il était sans doute inévitable qu'une institution d'essence rocardienne (emblématique de cette deuxième gauche non marxiste marquée par un courant chrétien) soit la rencontre du paternalisme charitable de droite et de la vo-

Des distinguos à gommer?

L'assistance sont franches d'impôt. Ce régime est logique tant que ces aides sont remboursables: on ne peut imposer des dettes. Il est pourtant fragile quand on connaît le taux de remboursement, généralement inférieur à 10%.

L'exonération est par contre difficilement soutenable lorsqu'elle touche des contributions non remboursables, comme c'est le cas du revenu minimum contractualisé. Seul Genève a franchi le pas: le RMCAS est supérieur à l'aide sociale, mais il est imposable. Les autres cantons ont maintenu l'exonération, créant des inégalités de traitement: supposons que le plafond pour obtenir des prestations est fixé à 4000 francs de revenu mensuel pour telle composition familiale. Une famille sans revenu touchera donc 4 000 francs par mois, non imposables. Par contre, une famille disposant tout juste de ce revenu ne touchera rien, mais devra payer des impôts sur cette somme. Son revenu disponible est donc inférieur...

La non-imposition est en outre en contradiction avec la notion de «revenu» et la volonté d'insertion qui lui est attachée. Le revenu minimum contractualisé est en effet censé se distinguer le moins possible d'un revenu «ordinaire». Le décréter franc d'impôt est pourtant une manière de le caractériser... fb/pi

de l'ambition

lonté de gauche de faire activement le bonheur des gens. Seuls les esprits libertaires de droite et de gauche s'inquiètent de la mainmise de l'Etat sur le secteur associatif largement appelé à participer à la «réinsertion» des bénéficiaires et sur les personnes rejetées par le système socio-économique. Toute la séduction de la notion de contrat qui est au cœur du dispositif tient à son ambiguïté: contre-prestation obligatoire pour les uns (c'est le «workfare». le travail d'utilité collective obligatoire, par opposition au «welfare», l'Etat-providence); nouvelle citoyenneté et expression de solidarité sociale pour les autres, qui y voient l'obligation pour la collectivité d'entrer en relation individuelle avec l'un de ses membres menacé d'exclusion, au lieu de se contenter de lui faire l'aumône.

Du revenu à l'insertion

L'évolution des esprits et des concep-

tions n'a d'ailleurs pas manqué de toucher l'assurance-chômage elle-même, qui de simple système mutuel de versement d'un revenu de substitution s'est transformée, au cours des révisions, en une institution mettant l'accent sur les mesures actives de réinsertion professionnelle; il y a d'ailleurs un parallèle significatif entre la charge qu'elle institue pour les cantons de mettre sur pied des mesures actives au prorata du nombre de chômeurs et la charge pour les départements français de financer des mesures d'insertion à concurrence de 20% du budget des allocations RMI.

Le modèle de l'assurance est essoufflé

Si ces mesures sont positives en soi, il faut se demander jusqu'à quel point elles doivent être généralisées: des bénéficiaires urbains du RMI réussissent, grâce à un déménagement à la campagne, à améliorer significativement

leur qualité de vie et celle de leurs enfants par rapport à ce que peut être le quotidien dans un quartier de HLM. Pousser ces gens dans des circuits classiques de réinsertion reviendrait à les contraindre à réemménager dans une banlieue, dont on sait le risque qu'elle représente pour les enfants en termes de délinquance, de toxicomanie, etc. On peut se demander si, dans une vision romantique du RMI, l'Etat ne fait pas globalement des économies en permettant ce retour à la nature...

Le revenu minimum contractualisé reste pourtant une mesure de politique sociale, une prestation d'assistance relookée en fonction de l'évolution du marché. Sa nécessité, son extension, témoignent de l'essoufflement du modèle de l'assurance pour le financement et l'organisation de la protection sociale: bien adaptée à un régime de plein emploi homogène, l'assurance rejette la personne qui, ne travaillant pas, ne peut cotiser.

Effets pervers

Le REVENU MINIMUM contractualisé, comme d'autres prestations d'assistance, n'échappe pas à la comparaison avec les plus bas salaires. Il n'est en effet pas rare que ceux-ci soient inférieurs à ce que l'Etat peut être amené à verser à une famille. Il faut dire d'emblée que cette situation est normale: les salaires sont fixés selon des critères économiques et sont attribués à une personne; quant aux prestations d'assistance, elles correspondent aux besoins minimaux d'une unité économique, la famille, pouvant comprendre plusieurs personnes.

Certains sont exclus du marché du travail

Certains proposent de résoudre le problème en fixant un salaire minimum. Une fausse solution dont les effets pervers peuvent être importants.

Le salaire minimum sera fixé en fonction des besoins d'une personne et non d'une famille et ne pourra correspondre qu'à une activité non qualifiée; adopter d'autres bases reviendrait à décourager la formation et à «surpayer»

les personnes vivant seules et les jeunes entrant sur le marché de l'emploi. Impossible dans ces conditions de faire vivre une famille avec un tel revenu. Il restera donc forcément des cas – nombreux – où les prestations d'assistance seront supérieures à un salaire.

Mais le plus grand défaut du salaire minimum est d'exclure toute une série de personnes du marché du travail, – et ces personnes sont souvent celles qui ont recours aux prestations d'assistance.

De nombreux bénéficiaires, par manque de formation, par démotivation, pour des raisons personnelles (problèmes psychiques, toxicomanie, etc.), ne peuvent momentanément prétendre à un plein salaire. Des institutions se sont d'ailleurs spécialisées dans le placement «professionnel» et l'encadrement de ces personnes. Pour celles-ci, la meilleure intégration reste bel et bien une activité rémunérée, même au-dessous des normes habituelles. Or, avec un salaire minimum, forcément plus élevé que le «rendement» de ces gens, qui voudrait les engager?

Oubliés...

A U DÉBUT DE 1941, la Ligue du Gothard a publié une brochure rappelant ses buts et son action. Cette brochure reproduisait, entre autres, une circulaire du 23 novembre 1940 de la Section de Neuchâtel. Une information n'a pas plu: «Le consul d'Allemagne à Oslo, qui prépara si admirablement la campagne de Norvège d'avril 1940, est devenu consul à Zurich». Plutôt que de renoncer à diffuser une brochure qui avait coûté cher, des militants passèrent une soirée à caviarder le passage.

PETER BERNASCONI, président de l'«Union Touristique les Amis de la Nature» depuis huit ans, abandonnera cette fonction en novembre. Interrogé par le magazine Ami de la Nature, il rappelle que, pour adhérer à la section de Worb, il avait dû participer à quelques séances. C'était en 1980. A cette époque, il en allait de même dans différentes organisations du monde du travail et les partis de gauche. Et pourtant le recrutement et les effectifs étaient supérieurs à ceux d'aujourd'hui.

Sur la concentration des universités

Par Jean-Yves Pidoux, professeur assistant à la Faculté des SSP de l'Université de Lausanne

En apportant un éclairage forcément (et délibérément) partial sur la question, je voudrais confronter le devenir probable des universités avec ce que Messieurs Favez et Delley nomment le «mythe fondateur de l'institution universitaire». (DP 1273)

ÉVALUATION SUR LAQUELLE se basent les autorités universitaires (au niveau fédéral, mais aussi à celui des rectorats) est la suivante: une évolution est en route, qui mènera fatalement à la concentration des universités en un petit nombre de très grands pôles de recherche et de formation: une cinquantaine en Europe, à côté desquels végéteront quelques reliquats académiques voués à des formations et à de la recherche peu chères et peu prestigieuses. C'est entre autres sur la base de cette hypothèse que ces autorités jouent la carte de la fusion, ou du rapprochement, entre les universités de Genève et de Lausanne.

Je ne sais pas si cette évolution est fatale ou non; il est possible qu'elle le soit, bien que ceux qui travaillent sur cette hypothèse fassent, me semble-t-il, la part (trop?) belle au modèle que Jean-Philippe Leresche nomme «Haute école entrepreneur» (DP 1275). En tout cas, si ceux qui dirigent actuellement les universités la posent comme inéluctable, les mesures qu'ils prendront pour accompagner ce processus le rendront effectivement tel!

Un enseignement dégradé

Voyons quelques effets possibles de cette évolution. Le système universitaire suisse est ainsi fait que ceux qui y travaillent y accomplissent des tâches de recherche et d'enseignement. Ces dernières ont, en sciences humaines, augmenté de manière vertigineuse depuis quelques années. Fini le temps où les cours pouvaient encore être un peu interactifs; à peu près révolue, la période où les séminaires étaient de véritables

lieux de formation pour les étudiants, qui pouvaient être à la fois encadrés avec soin et considérés comme des producteurs de savoir, des chercheurs en devenir. La vie d'un enseignant est devenue une lutte contre la scolarisation des études, à laquelle mène la dégradation des conditions d'encadrement. Dégradation et scolarisation aussi nocives pour les étudiants que pour les professeurs: les premiers sont maintenus sous le boisseau de la mémorisation et du bachotage; pour les seconds, il est fort abêtissant d'abêtir.

Dans cette perspective, on verra avec inquiétude la politique (ou la fatalité) qui mène à la concentration prévue ou escomptée. Si les universités doivent s'agrandir au prix de la massification de l'enseignement, elle manqueront une mission attachée à un de leurs mythes fondateurs: la formation de scientifiques, de professionnels et de citoyens, critiques à tous les sens du terme. Au contraire les universités de petite taille celles-là même que les diagnostics et les décisions dominants condamnent - peuvent, auraient pu manifester là des qualités certaines; les Lumières brillent mieux dans les groupes studieux que dans des auditoires bondés.

La recherche, peut-être?

On nous dira que la recherche, elle, devrait bénéficier de tels processus. C'est sans doute le cas pour celle qui nécessite des équipements complexes et coûteux. Et certes, grâce à des économies d'échelle, la concentration des universités profitera aux sciences chères.

A quoi s'ajoute que la recherche, dans quelque discipline que ce soit, est nécessairement collective, concertation et confrontation entre des équipes et des communautés de chercheurs.

Mais il ne faudrait pas confondre collaboration et entassement! Dans une partie notable de la science, les chercheurs peuvent très bien – et même beaucoup mieux – survivre dans de petites unités, tout en étant en contact avec le monde via les ouvrages, articles, messages électroniques. La constitution de réseaux intellectuels ne nécessite aucunement la coprésence physique de ceux qui interagissent; on le sait à peu près depuis l'invention de l'imprimerie, sans parler des actuelles «autoroutes de l'information»...

Divisions dans la concentration

Enfin la croissance des universités s'accompagne d'une augmentation des tâches administratives, d'une inflation des problèmes de gestion. Tous ceux qui, à quelques années de distance, sont passés par des responsabilités facultaires se montrent effarés de l'accroissement des tâches auxquelles ils ont été confrontés. Tant et si bien que la nécessité se fera bien vite sentir, de la spécialisation des instances dirigeantes, de leur autonomisation par rapport aux objectifs intellectuels, pédagogiques et scientifiques.

Ainsi, leur concentration va reproduire au sein des universités quelques-uns des clivages que le mythe fondateur voulait estomper. Et si l'administration passe de plus en plus aux mains de gestionnaires professionnels, la recherche risque quant à elle de devenir un luxe. Un des piliers du mythe deviendra chasse gardée des mandarins qui se refusent à accomplir leur part de formation et de gestion. Pour les autres, pour les besogneux qui ont à cœur d'assurer la relève, d'accompagner le fonctionnement des unités administratives dans lesquelles ils sont intégrés, la recherche va devenir du temps volé, presque un hobby.

Ainsi s'effritera, paradoxalement, une dimension cosmopolite, polycentrique et multifonctionnelle de l'institution. Le mythe fondateur, c'est-à-dire l'universalisme de l'université, est mieux préservé lorsque celle-ci reste d'une taille mesurée, et somme toute provinciale...

Les rapprochements souhaités entre universités romandes sont aussi à lire selon cette grille. Totalement souhaitables s'ils sont réfléchis dans la perspective d'une amélioration de l'offre en formation et d'une rationalisation de la recherche coûteuse, ils apparaissent aujourd'hui menaçants. Etudiants, enseignants et chercheurs se sentent spoliés par des mesures d'économie imposées dans des moments où ne pas augmenter les ressources c'est péjorer les conditions de travail. Le rapprochement entre les universités ne peut alors susciter que le scepticisme, voire le soupçon: sous la roche des synergies, quelle anguille se cache-t-elle, ou plutôt quelle murène dévoreuse d'emplois, de temps, de qualité de la recherche et de la formation?

Arracher son masque à l'histoire

Locarno était sous la pluie durant le congrès de trois jours qui réunissait les membres du Syndicat de l'industrie et du batiment (SIB). Mais l'embellie pointait sous les nuages annoncés puisque le SIB a décidé de se fédérer avec la FTMH.

«Nous ne sommes jamais tout à fait contemporains de notre présent. L'histoire s'avance masquée, elle rentre en scène avec le masque de la scène précédente et nous ne reconnaissons plus rien à la pièce. A chaque lever de rideau, il faut renouer les fils; la faute, bien sûr, n'en est pas à l'histoire mais à notre regard chargé de mémoire et d'images apprises».

Toutes les forces syndicales dans une maison commune

Cette réflexion de Regis Debray traduit bien le climat général du congrès du Syndicat de l'industrie et du bâtiment (SIB) qui s'est tenu récemment à Locarno. Lorsqu'ils s'expriment sur l'avenir du travail ou du syndicalisme, les délégués reconnaissent enfin que la Suisse est elle aussi touchée par la crise mondiale. Un constat qui intervient après cinq ans d'hésitations sur la nature du mal économique et social dont nous souffrons et d'espoir dans le retour de la croissance et du bien-être. Dans cette perspective, il s'agit en priorité de défendre les acquis dans l'atten-

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédaction: Claude Pahud (cp) Géraldine Savary (gs) Ont collaboré à ce numéro: François Brutsch (fb) André Gavillet (ag) Pierre Imhof (pi) Yvette Jaggy (yj) Daniel Marco (dm) Jérôme Meizoz Charles-F. Pochon (cfp) Le Débat: Jean-Yves Pidoux Composition et maquette: Claude Pahud, Françoise Gavillet, Géraldine Savary Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Admistrateur délégué: Luc Thévenoz Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens Abonnement annuel: 85 francs Etudiants, apprentis: 60 francs Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612 1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

te d'une reprise qui verra les chômeurs recyclés retrouver un emploi. Rares sont les intervenants à la tribune du congrès qui situent la crise dans sa dimension structurelle et qui émettent des doutes sur le retour du plein emploi.

Par contre, Vasco Pedrina, président du SIB, lorsqu'il aborde la question de l'organisation du syndicat, considère la situation sous un éclairage plus réaliste, sinon plus critique. Pour lui, les rapports conflictuels avec un patronat toujours moins enclin à la négociation et au compromis doivent inciter les syndicats à penser et à agir dès aujourd'hui dans une perspective de vide contractuel. A l'avenir les syndicats vivront sans doute des périodes plus ou moins longues sans convention collective de travail (CCT). C'est pourquoi les pratiques syndicales aujourd'hui centrées sur les négociations avec le patronat évolueront vers une action plus directe. La loi devra se substituer aux accords de branche et l'action syndicale deviendra plus politique.

Cette situation nouvelle explique la nécessité d'un regroupement de toutes les forces syndicales dans une maison syndicale commune. La constitution d'une confédération du SIB et du syndicat de l'industrie et des services (FTMH) représente le premier pas important de ce regoupement. Et Vasco Pedrina de proposer que s'ouvrent dans toutes les villes suisses des maisons syndicales, véritables lieux d'organisation, de débats et de solidarité.

Elaborer une ligne syndicale pour tous les syndiqués

Ce programme, nourri au principe de réalité, reste très marqué par des préoccupations organisationnelles. S'il est possible de modifier l'organisation par des impulsions venant de la direction, il en va autrement de la définition de la politique à suivre. Cette définition ne peut résulter que d'une détermination de la base. C'est là que réside le véritable défi: élaborer une ligne syndicale à laquelle puissent adhérer les syndiqués et qui peut arracher son masque à l'histoire. En effet, n'oublions pas que, des décennies durant, la base syndicale n'a eu d'yeux que pour les indicateurs du miracle helvétique et a manifesté un respect certain pour les vertus de la concordance. Elle a appris à négocier avec l'adversaire avant de l'affronter. Une habitude dont il sera difficile de se défaire.

COURRIER

Petites conditions d'emploi

CERTAINES GRANDES SURFACES pourront adjoindre à leur slogan petits prix «petites conditions d'emploi» et bien entendu petits salaires.

Et ces grandes chaînes sont en plus l'objet de toutes les prévenances de la part de certaines autorités dans certaines communes (...)

Mais à l'opposé de cette politique, il y a celle du commerçant indépendant qui lutte pour sa survie. Lui ne peut pas se permettre d'avoir du personnel qu'il considère comme une marchandise. Sa culture du service à la clientèle, son sens de l'accueil (...) font que les choses vont en principe de pair.

Malheureusement aujourd'hui on a de plus en plus la propension à ignorer le commerce de détail, à ne l'utiliser que lorsqu'on a oublié une bricole dans l'hypermarché du coin. On estime même qu'il est beaucoup plus cher que la grande surface, ce qui évidemment n'est bien souvent pas le cas. Surtout qu'aujourd'hui il peut bénéficier de l'appui de chaînes de distribution, qui, en concentrant les achats, obtiennent aussi des conditions plus avantageuses.

Finalement, si certaines grandes surfaces ont si peu d'estime pour le personnel, pourquoi du côté de la clientèle ne pas aussi faire preuve d'animadversion à leur égard? (...)

André Sprenger Villars-sur-Glâne

Quelle est la définition d'un intellectuel français?

Jacques Julliard
et Michel Winock signent
un dictionnaire
des intellectuels du XX^e
siècle, réalisé par une équipe
de 240 auteurs,
en majorité historiens,
mais aussi sociologues,
philosophes, littéraires
et journalistes.

ES TRAVAUX FRANÇAIS sur la genèse et les figures des intellectuels connaissent une vogue sans précédent, suite notamment aux recherches pionnières de Christophe Charle dans Naissance des «intellectuels» (Minuit, 1990) puis dans Les Intellectuels en Europe au XIXe siècle (Seuil, 1996). En Suisse romande, dans un esprit comparable d'histoire sociale, Alain Clavien a donné Les Helvétistes (En Bas, 1993) et, avec Le Refus de la modernité (Payot, 1996), Roland Bütikofer publie ces jours-ci une étude minutieuse des têtes pensantes de la Ligue Vaudoise entre 1919 et 1945.

Une lecture par renvois

Le Dictionnaire des intellectuels français fait le point sur le rôle et le statut des professionnels de la pensée dans le champ politique du XXe siècle. Il se donne comme un livre à géométrie variable. Par articles d'abord, mais aussi par des renvois internes: chaque notice ouvre à d'autres par rebonds successifs: Poulaille, Céline, Sartre, Denis de Rougemont, jusqu'à André Glucksman suscitent plusieurs entrées, l'une biographique, l'autre à propos d'une revue, une autre enfin au sujet d'un moment fort du débat politique (les intellectuels face au choc de 1956, Mai 68, la grève de 1995 en France, etc.). Une définition précise de l'«intellectuel» a été retenue: le terme désigne ici les individus qui prennent des positions éthiques ou politiques en fonction de leur compétence intellectuelle ou artis-

Aux articles consacrés aux individus s'ajoutent deux rubriques qui permettent de saisir les intellectuels en situation: les «lieux» et les «moments». Lieux de formation, de recherche, de sociabilité (cafés, écoles), mais aussi de fabrication des objets intellectuels (maisons d'édition, revues, etc.). Quant aux «moments» choisis, ils vont de l'affaire Dreyfus à la question bosniaque, et recensent les temps forts de l'intervention des intellectuels en tant que tels. A travers ces moments se des-

Jacques Julliard, Michel Winock (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français du XXe siècle*, Paris, Seuil, 1996, 1260 p.

sinent peu à peu les constantes de quelques types d'enjeux pour lesquels se mobilisent les professionnels de la pensée: débats politiques certes, mais toujours marqués par les questions éthiques.

Pétitions, manifestes et groupes

La «pétition», comme le manifeste, est l'un de ces lieux où joue le poids symbolique des noms et où se forme un premier collectif: le Dictionnaire publie ainsi la liste des signataires en faveur de Dreyfus, inaugurale de l'appellation d'«intellectuels». Plus près de nous, quoique non mentionnée dans le Dictionnaire, on peut également réfléchir à la triste pétition émanant de personnalités romandes des arts et de la culture en faveur de l'ultra-nationaliste antisémite Charles Maurras (l'Action nationale, 9 avril 1937), récemment ressortie de l'ombre par le journal La Distinction (nº 56, octobre

Malgré quelques oublis et parti-pris discutables que le chroniqueur du Monde a montés en crème, la somme historique que constitue le volume de Julliard et Winock permet, pour la première fois, de circuler dans les réseaux et les pratiques d'une micro-population à l'existence oblique, au cœur du champ politique. Jérôme Meizoz

Médias

La journaliste italienne Franca Magnani vient de mourir en Italie. Fille de parents antifascistes, elle avait connu l'exil en France puis en Suisse. En deuxièmes noces elle avait épousé le communiste Vlado Magnani et connu, lorsqu'il a quitté le Parti, les problèmes de la dissidence face à l'excommunication des purs. Son livre autobiographique Une famille italienne (traduction) est une des meilleures et des plus complètes présentations de la vie des antifascistes italiens en exil. Franca Magnani avait 71 ans et avait encore de la parenté à Zurich.